|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/34 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  23 mai 2022  Original : français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts du Règlement annexé à l’Accord** **européen relatif au transport international des marchandises   
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)   
(Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarantième session**

Genève, 22-26 août 2022

Point 3 c) de l’ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de l’Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) :   
formation des experts**

Compte rendu de la vingt-deuxième réunion du groupe de travail informel sur la « Formation des Experts »

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

1. Le groupe de travail informel sur la formation des experts a tenu sa vingt-deuxième réunion du 29 au 30 mars 2022 à Strasbourg sous la présidence de M. Bölker (Allemagne). À cette réunion ont participé des représentants des États suivants : Allemagne (en ligne), Pays-Bas (en ligne) et Suisse (sur site). Les associations non-gouvernementales et organismes de formation suivants étaient représentés : Union européenne de la navigation fluviale (UENF), Organisation européenne des bateliers (OEB), Binnenschiffer-Ausbildungs-Zentrum (B.A.Z – Centre de formation des bateliers de la navigation intérieure), HGK Ship Management (Centre de formation) et GUSPAF GmbH.

I. Approbation de l’ordre du jour

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2022/2a (Ordre du jour)

2. Le groupe de travail informel approuve l’ordre du jour sans modifications.

3. Le Président informe que la dernière réunion s’est tenue en ligne du 8 au 10 décembre 2020.

II. Calendrier de travail

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2022/6 (Calendrier de travail)

Document informel INF 10 de la trente-cinquième session

4. Le précédent programme de travail concernait la période 2019-2020. Aucune nouvelle version n’a été élaborée pendant la pandémie de COVID-19. La prochaine version sera établie sur la base de l’ADN 2023.

5. Le groupe de travail informel a identifié des tâches permanentes (n°2 Questions du Comité de sécurité de l’ADN et n°3 Clarification des questions générales relatives à la formation) et a fixé des priorités pour les autres tâches. Il a été convenu de s’inspirer du Standard européen pour les qualifications en navigation intérieure (ES-QIN) nouvellement créé pour la nécessaire révision des questions relatives aux premiers secours.

6. Les travaux concernant les treuils de sauvetage (1.3.2), le feu et les lumières non protégées (1.3.3), le délai de six mois pour les cours de spécialisation (2.2) et un format pour les statistiques d’examen (2.4.2) sont achevés.

7. Un nouveau point (3.1) a été ajouté au programme de travail : « Documentation autorisée pour les épreuves “gaz” et “chimie” ».

III. Adaptation permanente du catalogue de questions ADN 2021

(Point 1 du calendrier de travail)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/13 (Généralités)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/11 (Chimie)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/12 (Gaz)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 - 17 – Com. Secr. (Documents confidentiels, Questions de fond ADN 2011)

Questions de fond « gaz » (serveur BSCW)

ECE/ADN/2022/1 (Projet d’amendements au Règlement annexé à l’ADN pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2023)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80 (Compte rendu de la trente-neuvième session du Comité de sécurité de l’ADN, Annexe I, Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2023)

8. Il a été convenu que les questions de fond seraient vérifiées bilatéralement par les différents experts et soumises au groupe de travail informel lors de sa prochaine réunion.

1. ADN 2023

(Point 1.3 du calendrier de travail)

9. Le Secrétariat de la CCNR distribuera en juin 2022 un projet de version allemande de l’ADN 2023 (en utilisant le mode « suivi des modifications »).

10. Il a été convenu d’une répartition des travaux de mise à jour du catalogue de questions ADN 2023. (Nota : les questions modifiées devraient être envoyées à M. Bölker ainsi qu’au Secrétariat de la CCNR pour information avant la fin juillet. Celui-ci rassemblera les modifications et distribuera les catalogues de questions mis à jour par l’intermédiaire du Secrétariat de la CCNR avant la réunion de septembre à Strasbourg).

11. En ce qui concerne le catalogue de questions pour l’ADN 2025, il a été proposé de procéder à une nouvelle répartition des thématiques entre les participants, afin d’éviter que les mêmes personnes/groupes de personnes ne traitent toujours les mêmes questions d’examen.

2. Adaptation de la directive concernant l’utilisation du catalogue de questions pour l’examen des experts ADN

(Point 2.1 du calendrier de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2022/9 (répartition du traitement du catalogue de questions ADN 2023)

12. Le groupe de travail informel examine et met à jour la directive sur l’utilisation du catalogue de questions de l’examen des experts ADN.

13. Dans les versions française et allemande de l’ADN, les termes « TEST » et « PRÜFUNG » sont utilisés à la section 8.2. Dans la version anglaise, les deux termes sont traduits par « examination ». Il est proposé de vérifier cette traduction de la version anglaise et, le cas échéant, de l’adapter aux versions allemande et française.

14. Le Président invite le Secrétariat à soumettre à nouveau le document CCNR-CNR/ADN/WG/CQ/2022/9 en mode « suivi des modifications » pour la prochaine réunion du groupe de travail informel.

IV. Formation et examen de l’expert ADN

(Point 2 du calendrier de travail)

1. Réalisation des cours de formation visés au 8.2

15. Un représentant des instituts de formation propose de permettre l’interruption des cours ADN pendant le week-end afin de permettre aux participants de rentrer chez eux le week-end. Cela répond aux souhaits des participants aux cours de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et favorise la durabilité sociale du transport fluvial. Le groupe de travail informel procède à un échange de vues sur la situation et conclut que rien ne s’oppose à une interruption des cours le week-end.

2. Harmonisation du 8.2 « Prescriptions relatives à la formation » sur le modèle de e-Learning de l’ADR

16. Un nouveau groupe de travail informel de la Réunion commune ADR/RID/ADN sur l’enseignement électronique à distance a été créé à cet effet. Les représentants des Organisations non gouvernementales au sein du Comité de sécurité sont invités à participer aux réunions du groupe de travail informel. Cette activité est également conforme à la Déclaration ministérielle de Mannheim des ministres des Transports des États membres de la CCNR, dont le point 5 invite la CCNR à promouvoir le développement de la numérisation, de l’automatisation et d’autres technologies modernes.

17. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 17 mai 2022. Les tâches du groupe de travail informel comprennent notamment :

a) examiner quels formats d’apprentissage en ligne garantissent une qualité comparable à celle des cours traditionnels ;

b) vérifier quelles sont les modifications nécessaires à cet effet dans l’ADN / ADR ; et

c) examiner comment les exercices pratiques visés aux 8.2.2.4 et 8.2.2.5 de l’ADN pourraient être intégrés dans un concept d’apprentissage en ligne.

18. Le représentant de l’Allemagne suggère de travailler d’abord sur une proposition concernant les cours à distance pour les cours de formation de base et les cours de spécialisation.

19. Lors de la prochaine réunion, le Secrétariat fera rapport sur les dispositions du Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin relatives à la formation à distance.

3. Analyse des statistiques relatives aux examens

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2022/7 (Tableau statistiques relatives aux examens)

20. Le président présente les statistiques relatives aux examens pour les cours de formation de base et les cours de spécialisation.

21. Le groupe de travail informel constate que les données des statistiques relatives aux examens sont collectées et enregistrées de manière disparate. En particulier font encore défaut les données relatives aux cours de recyclage. Toutes les parties contractantes de l’ADN sont invitées à mettre les résultats d’examens à la disposition du groupe de travail informel.

V. Questions générales relatives au catalogue de questions

(Point 3 du calendrier de travail)

22. Le groupe de travail informel examine la proposition de l’UENF/OEB de prolonger la durée des épreuves de 60 à 75 minutes. Trois approches ont été envisagées pour l’adaptation des épreuves :

a) porter la durée de 60 à 75 minutes ;

b) simplifier la formulation des questions ; et

c) réduire le nombre de réponses de 4 à 3.

Le groupe de travail informel constate à l’unanimité que le niveau de l’examen ne doit pas être abaissé.

23. Les candidats doivent maîtriser la langue d’examen au moins au niveau B1. En Allemagne ne sont proposés que des examens en allemand, aux Pays-Bas ne sont proposés que des examens en néerlandais.

24. Le groupe de travail informel décide de raccourcir et de simplifier la formulation des questions et des réponses dans un premier temps. Si cela s’avère toujours insuffisant, une deuxième étape possible sera de prolonger le temps d’examen de manière appropriée ou de réduire le nombre de réponses de 4 à 3.

VI. Questions diverses

25. Le groupe de travail informel procède à un échange de vues sur le traitement des questions de fond « GAZ » et « CHIMIE » et convient qu’elles peuvent faire l’objet d’un examen bilatéral par les délégations allemande et néerlandaise. Les représentants de l’UENF/OEB, de GUSPAF et de la B.A.Z proposent leur appui à cet effet. Les questions sont enregistrées sur le serveur BSCW.

26. Le Secrétariat de la CCNR distribuera les questions de fond mises à jour ou nouvelles au groupe de travail informel. Le président souligne que les questions de fond doivent être traitées de manière confidentielle.

VII. Calendrier

27. La prochaine réunion du groupe de travail est prévue du 20 septembre (14h00) au 22 septembre 2022 (14h00), à Strasbourg.

1. \* Diffusée en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2022/34 [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* A/76/6 (Sect.20), par. 20.76. [↑](#footnote-ref-3)